

Compte rendu du conseil municipal du 30 Avril 2019

L'an deux mille dix-huit, le 30 avril à 19h00 le conseil municipal de Vaucelles et Beffecourt légalement convoqué 26 avril 2019 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : M. FRAISE Mathieu, M. CHOLET Sébastien, Mme QUIEVREUX Sophie, M. LEVIEL Guy, Mme DUVAL-DASSO Claire, M. DUMANT Christophe, M. DALONGEVILLE Hervé, Mme GUILAIN Catherine, M. LEVIEL Nicolas, Mme CALLAND Rosalie,

Absente excusé : M. CATHERIN Sébastien (pouvoir à Mme GUILAIN Catherine).

Secrétaire de séance : M. FRAISE Mathieu.

Le conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur FRAISE Mathieu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte-rendu du conseil municipal du 21 Novembre 2018, passe aux délibérations suivantes sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION

Délibération n°1 : compte de gestion 2018

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Déclare que le compte de gestion 2018, faisant apparaître un excédent global net de 98 984,67€ visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n°2 : compte administratif 2018

Rapporteur : Le doyen de séance M. Guy LEVIEL

Exposé :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur LEVIEL Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur FRAISE Mathieu, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1°)Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif.

2°)Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°)Arrête les résultats définitifs faisant apparaître un excédent global net de 98 984,67 € .

Monsieur le Maire se retire, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n°3 : affectations résultats 2018

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement Exercice 2018	+ 24 225.74 €
Résultat antérieur reporté	+35 246.07 €
Report du résultat 2018 compte 002	+ 59 471.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- 19 512.09 €
Résultat antérieur reporté	+ 59 024.95 €
Reste à réaliser dépenses	- 107 440.72 €
Reste à réaliser recettes	+ 47 291.69 €
Déficit global	- 20 636.17 €

Ligne R 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

+ 39 512.86 €

Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés :

+ 20 636.17 €

Ligne R 002 : résultat de fonctionnement reporté : + 35 835.64 €

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 4: vote des taux d'impositions 2019

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des quatre taxes directes locales :

Décide de ne pas augmenter les taux et de retenir pour l'année 2019 :

- Taux taxe d'habitation : 13.47 %
- Taux foncière bâti : 10.93 %
- Taux foncière non bâti : 19.77 %

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n°5 : budget primitif 2018.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 138 363.34 Euros

Recettes de fonctionnement : 175 363.34 Euros

Dépenses d'investissement : 118 224.39 Euros

Recettes d'investissement : 118 224.39 Euros

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 6: Indemnité de gestion au comptable public.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Comme à chaque renouvellement de conseil municipaux ou de comptable, le Conseil Municipal est sollicité pour statuer sur le versement d'une indemnité de gestion au perceuteur du Trésor Public pour un montant de 134.97€.

Pour : 7 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Délibération n° 7: Revalorisation des indemnités des élus .

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

La revalorisation de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique qui est intervenue au 1er janvier 2019, a fait passer l'indice servant de base de calcul aux indemnités des élus de 1027 à 1022.

Le conseil municipal, précise à l'unanimité des voix, que les indemnités de fonctions versées aux Maire, aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués seront calculées sur la base de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

Délibération n° 8: Cartes cadeaux du personnel communal.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Le Conseil approuve la décision d'offrir une carte cadeau aux employés et précise qu'elle sera versée au mérite, à la présence bénévole lors des cérémonies ainsi qu'à la ponctualité sur le lieu de travail.

Le conseil municipal à l'unanimité accorde aux employés une carte cadeau de :

Mme Séverine BOUDINOT-PIERRONT = 100 €
M Jérémy MARTIN = 200 €

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 9: Communauté d'agglomération du Pays de Laon: Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées: Approbation de l'attribution de compensation 2018.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 29 mai dernier et a remis un rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix POUR, décide d'approver le montant de l'attribution de compensation à savoir pour notre commune : 5 080€

Délibération n° 10: Statuts du syndicat des eaux.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Le conseil municipal de Vaucelles et Beffecourt se prononce favorablement sur la modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Région Ouest de Laon .

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération n° 11: Création d'emploi pour l'accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article1 :

De créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Article 2 :

Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er mai 2019.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION :

1°) Plan de la place Communale.

Le Maire de la Commune présente les plans de la place accueillant la réserve incendie , et propose une réunion de sous commission rapidement afin de finaliser l'exactitude du mobilier urbain et des différentes constructions avant de lancer les différents devis.

2°) Réception des travaux du chantier d'insertion.

Le Maire de la Commune a fait appel au chantier d'insertion de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon afin de réaliser quelques réfections d'ouvrage Communal , tel que le puits et la fontaine de la rue Haute , ainsi que l'escalier et la cave sous la mairie.

La Commune n'a pris à sa charge que le coût des matériaux, la main d'œuvre étant à la charge de la CAPL (environ 1000€).

Afin de remercier les différents acteurs de cette opération , une réception des travaux aura lieu le 05 juin 2019 en présence de M. Brun Yves, vice-président à la CAPL.

3°) Election Européenne .

Les Elections Européennes auront lieu le 26 Mai 2019, le Tableau des permanences est dès à présent disponible à l'affichage en Mairie .

Le bureau de Vote sera ouvert de 8h à 18h, viendra ensuite le dépouillement.

4°) Travaux de renaturation de l'Ardon sur notre Commune.

Une enquête publique est en cours concernant les travaux de renaturation de l'Ardon sur la Commune de Vaucelles et Beffecourt.

Des Permanences sont tenues en mairie , ces dates sont à l'affichage depuis une quinzaine de jours.

Suite à un empêchement de M. Michel JORDA, commissaire enquêteur , l'enquête se poursuivra du 21 mai 2019 au 11 juin 2019 par M. BLONDEAU Francis.

5°) Procédure SPA, Animaux Errants.

la recrudescence d'animaux errants sur notre commune , pousse le conseil municipal à effectuer des recherches sur les obligations de la mairie envers ce genre de trouble .

Il s'avère que L'article L 211-19-1 du code rural et de la pêche maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Selon les articles L211-22 du même code et L2212-2(7°) du CGCT, le Maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune.

Compte tenu de la difficulté du sujet et des nombreux textes y afférant , le maire propose de continuer l'étude et d'y revenir au conseil prochain.

6°) Rachat de matériel pour la commune.

Plusieurs achats sont à prévoir pour maintenir le parc matériel de la commune à la hauteur des préentions que le conseil se fixe dans l'entretien du village.

Achats de bac à sel , Débroussailleuses et perceuses .

7°) Accords pour donner les deux panneaux " Pas d'Ane":

le Maire évoque le fait que deux riverains du village se sont manifestés pour récupérer les panneaux du lieu dit "pas d'âne" enlevés par l'employé communal depuis la mise en place des panneaux délimitant le village actuellement.

Le conseil accepte d'accéder à cette requête.

8°) Points sur les chemins ruraux de la commune.

Rosalie Calland fait un point sur l'avancée du dossier " Chemins ruraux ".

Plusieurs réunions de sous commission se sont tenue, Mme Calland présente un dossier de l'avancé de ses recherches et des projets futurs mis en place par son groupe de travail .

Lors d'un prochain conseil , un plan de financement sera présenté pour sensibiliser le conseil municipal sur le coût des mesures retenues et inscrire les budgets nécessaires pour les années futures afin de mettre en adéquation les projets et les finances.

9°) Prochain conseil le 1 er juillet 2019